

**Objet : Marché de travaux – RENOVATION ET EXTENSION DE LA MAISON FELIP – lots 01 à 10, 14 à 19 et 22**

**Correction erreur matérielle montants lots 04 et 07**

Le Président,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10;

**VU** l'article L 2123-1 du Code de la Commande Publique ;

**VU** les propositions reçues suite à la consultation en procédure adaptée réalisée le 25 juin 2024 pour les Travaux de RENOVATION ET EXTENSION DE LA MAISON FELIP (AAPC publié dans l'Indépendant et sur le profil acheteur AWS) ;

**Considérant** que les lots 11, 12, 13, 20 et 21 n'ont fait l'objet du dépôt d'aucune offre, la procédure est classée sans suite pour ces lots selon les dispositions des article R2185-1 et 2 du Code de la Commande Publique ; elle a été relancée le 23 aout 2024 ;

**VU** l'analyse des offres et les négociations, réalisées conformément au règlement de la consultation ;

**VU** la DC 250-24 en date du 12/12/2024 comportant une erreur matérielle sur le montants de lots 04 et 07 ;

**Considérant** qu'il convient de corriger ces erreurs ;

## DÉCIDE

**Article 1 :** De confier les travaux objets de la consultation ci-dessus mentionnée aux entreprises suivantes :

LOTS		ENTREPRISE RETENUE	MONTANT € HT
1	(DEM) Démolitions	PIMENTEL	52 000,00 €
2	(ECH) Echafaudages	MP ECHAFAUDAGE	44 974,65 €
3	(MAC) Gros œuvre	PIMENTEL	1 176 669,55 €
4	(CHA) Charpente - Couverture - Ossature bois	ECOBOIS SCOP	158 692, 41€
5	(ETA) Etanchéité	SMAC	72 643,83 €
6	(PLA) Doublages - Cloisons - Faux plafonds	MONROS	169 013,72 €
7	(CAR) Carrelages - Faiences	ROUSSILLON CHAPE	159 420, 42€
8	(SOL) Revêtements de sol	PORTILLO	31 197,59 €
9	(PEI) Peintures	PORTILLO	46 578,59 €
10	(ALU) Menuiseries extérieures ALU	RENON	73 459,00 €
14	(CVC) Plomberie - Sanitaires - CVC	IBANEZ	409 772, 35€
15	(ELE) Électricité	SNE	311 017,49 €
16	(ASC) Ascenseur	TK ELEVATOR	27 900,00 €
17	(ESP) Espaces Verts-Plantations-Arrosage	PEYRET	24 055,30 €
18	(VRD) Voirie Réseaux Divers	FARINES	232 550,00 €
19	(RPN) Revêtements en Pierre Naturelle	FARINES	165 800,00 € (TF+TO01)
22	(DEP) Déplombage	STC AMIANTE	21 105,00 €

**Article 2 :** Dit que les dépenses seront inscrites et imputées au budget de l'exercice correspondant.

**Article 3 :** Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Fait à Prades, le 13/12/2024

Le Président,

Jean Louis JALLAT

